

**COMPTE-RENDU**  
**DU SYNDICAT SCOLAIRE OGNES – CHEVREVILLE**  
**DU 11/02/2020**

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Présidente,  
Etaient présents : Karine LEGRAND, Jean-Paul RYCHTARIK, Daniel CRUYPELINCK, Aurélie BAUDRY,  
Claudine MASSE, Catherine CRAMPON, Laurent GEOFFROY, Benoit VERKINDEREN.

**1. Indemnités receveur municipal :**

Madame Legrand propose d'accorder une indemnité de conseil et de budget, relative à l'année 2019, au taux de 100% au receveur municipal, Madame Gisèle BOUTON. Cette indemnité s'élève à 134.70€ (131.27€ en 2018).  
Les membres du Syndicat scolaire approuve à l'unanimité.

**2. Remboursement aux coopératives scolaires pour l'abonnement de revues, dans le cadre du plan bibliothèque :**

Madame Legrand rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de participer au plan bibliothèque, mis en place par l'inspection académique. Grace à cette participation, les institutrices du RPI ont pu bénéficier de livres d'une valeur de 480€ chacune. En contrepartie, le syndicat scolaire avait opté pour un abonnement à une revue par école. La classe de Chèvreville a choisi la revue WAPITI et les classes de Ognès et Sennevières la revue WAKOU, d'un montant annuel de 59€, formule classique, ou 80€ avec les hors-séries, par école.

Il s'avère que le mode de règlement par mandat administratif n'est pas possible. Madame Legrand propose donc de demander aux institutrices de payer l'abonnement, à l'aide de leur coopérative scolaire, et des les rembourser uniquement sur présentation de la facture.

Proposition validé par l'ensemble du Conseil Syndical.

**3. Vote du Compte Administratif + le Compte de Gestion 2019 :**

M. Rychtarik, Vice-Président, prend la présidence pour présenter le compte administratif 2019 comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses :	74 570.30€	- Recettes :	93 352.04€
--------------	------------	--------------	------------

**Soit un excédent de fonctionnement de 18 781.74€**

**Section d'investissement :**

- Dépenses :	645.15€	- Recettes :	1 347.16€
--------------	---------	--------------	-----------

**Soit un excédent d'investissement de 702.01€**

**Résultat global : 19 483.75€**

Le compte administratif 2019 est approuvé par le Conseil Syndical à l'unanimité, à l'exception de Madame Legrand qui ne peut pas prendre part au vote.

Madame Legrand précise que l'excédent en fonctionnement est important car le salaire de la nouvelle atsem a été calculé pour l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020, or, en 2019 il n'y a eu de 4 mois de dépenses la concernant.

Madame Legrand reprend la présidence de la séance et informe le Conseil Syndical que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, est conforme au compte administratif. Elle propose donc de valider le compte de gestion 2019.  
Approuvé à l'unanimité.

#### 4. Révision des tarifs et du règlement de la garderie :

Madame Legrand explique aux membres du Syndicat Scolaire qu'il est nécessaire de revoir les tarifs et le règlement intérieur de la garderie afin d'améliorer l'organisation du service.

En effet, depuis la rentrée de septembre, les effectifs sont à la hausse ce qui engendre une toute autre organisation du service quant à l'adaptation du personnel encadrant, notamment le midi. Au-delà de 18 enfants, l'Atsem de Oignes est appelé en renfort jusqu'à 12h15, soit jusqu'à la fin du premier service et surveille les enfants dans la cour de récréation.

On constate que la souplesse accordée pour les modifications de planning devient de plus en plus difficile à gérer car la plupart le font au dernier moment, y compris le dimanche pour certains, ce qui demande une charge supplémentaire de travail pour tous. En effet, d'une part la secrétaire de mairie n'est pas présente en mairie tous les jours et pour organiser les déplacements des enfants, en toute sécurité, le personnel est obligé de communiquer avec leur téléphone personnel et cela devient difficile de prévoir à l'avance la présence de Géraldine en renfort si elle n'est pas prévenue suffisamment à l'avance.

Madame Legrand propose donc changer les conditions de modifications de planning. Celles-ci devront intervenir au plus tard le jeudi à 12h pour la suivante et donc d'augmenter le tarif pour les inscriptions hors délai. Elle explique avoir pensé à baisser le tarif du service du midi à 4€ (au lieu de 4.50€) pour récompenser la régularité, et de facturer 1€ en supplément, pour toute modification hors-délai.

- Les membres valident à l'unanimité le délai pour les modifications de planning. Néanmoins, ils pensent que baisser le tarif n'est pas justifié et qu'une augmentation de 1 euro en cas de modifications hors délai est trop faible.

Il est donc décidé de maintenir le tarif de base mais de le doubler en cas de modification tardive pour tous les services.

Elle explique après avoir été averti par le personnel qu'un mail a été envoyé aux familles, au mois de septembre, en demandant de plus fournir de récipient en verre, afin d'éviter les risques de casse et de blessures quand les enfants repartent après le service du midi avec leur sac ou bien de brûlures pour le personnel. Certains parents, pourtant réticent à l'origine, ont accepté de changer mais d'autres persistent et ce malgré les relances.

Madame Legrand demande l'avis aux membres du Syndicat Scolaire quant à l'interdiction des récipients en verre et les possibles sanctions à prévoir en cas de non-respect.

- Pour la sécurité des enfants, il est décidé à l'unanimité l'interdiction des récipients en verre. En cas de non-respect, un repas de secours sera servi et facturé en supplément.

Elle informe ensuite avoir reçue plusieurs fois des interrogations, de la part du personnel, face aux problèmes de date limite de consommations dépassées des plats cuisinés, desserts ou goûters. Elle s'interroge sur la responsabilité en cas de problème et interroge les membres du Syndicat Scolaire.

- Il est donc décidé d'interdire de servir des plats cuisinés, des desserts et des goûters dont la date limite de consommation est dépassée. Dans ce cas, des repas, dessert ou goûters de secours seront servis aux enfants et facturés en supplément. (2 € le plat ou le dessert).

Elle rappelle que la garderie accueille les enfants dès 7h00 le matin, or, ce créneau horaire est très peu utilisé. En cas d'absence d'un enfant sans en avoir été prévenu à l'avance, le personnel se retrouve à venir pour rien car en général les suivants arrivent vers 7h30 voire 7h45. Madame Legrand propose de fixer l'ouverture de la garderie le matin à 7h30 au lieu de 7h, en réduisant le tarif à 1.50€, mais en laissant la possibilité aux parents d'inscrire leur enfant à partir de 7h, uniquement sur inscription, au tarif de 1€ supplémentaire.

- Il est décidé à l'unanimité de fixer l'ouverture de la garderie à 7h30, avec la possibilité d'inscrire à partir de 7h avec un tarif différencié.

Après en avoir longuement discuté, l'ensemble des membres du Syndicat Scolaire décide donc de modifier le règlement intérieur comme décrit précédemment et donc d'adapter la grille tarifaire à compter du 02 mars 2020 de la manière suivante :

- Garderie du matin : 7h00 - 7h30 : 1€  
7h30 - 8h30 : 2€
- Garderie du midi : 4.50€  
Repas de secours : 4€  
Plat/Dessert de secours : 2€
- Garderie du soir : 16h30-18h00 : 2€  
18h00 – 19h00 : 3€  
Gouter de secours : 2€

## 5. Questions diverses :

### a) Rentrée scolaire 2020-2021 :

Madame Legrand informe que les inscriptions pour la rentrée de septembre 2020 sont ouvertes jusqu'au 02 mars. Selon ses estimations et les informations en sa possession, les prévisions pour l'année scolaire prochaine sont :

Maternelle : 5 PS, 9 MS et 14 GS

Elémentaire : 8 CP, 5 CE1, 12 CE2, 7 CM1 et 9 CM2

La répartition la plus juste, selon le syndicat scolaire, serait :

- Oignes : toutes les sections de maternelles, soit un total de 28 élèves

Avec éventuellement une atsem supplémentaire pendant le temps de la sieste des petits ( de 13h 60 à 15h 30) afin de permettre à Géraldine de rester avec l'institutrice en classe et les 23 élèves.

- Sennevières : 8 CP, 5 CE1 et 6 CE2 soit un total de 19 élèves
- Chèvreville : 6 CE2, 7 CM1 et 9 CM2 soit un total de 22 élèves

La répartition sera revue d'ici la fin de l'année avec les institutrices et éventuellement l'avis de l'inspectrice.

b) Madame Talmasson, institutrice de l'école de Oignes, a fait part de plusieurs demandes :

- Rafraîchir la peinture de la classe
- Le changement de placards de rangement
- Le remplacement de deux petits kartings cassés

Ces demandes seront à étudiées lors de l'élaboration du budget primitif 2020.

c) La somme de 501.15€ a été accordée au Syndicat Scolaire au titre de la FCTVA pour les dépenses d'investissement faites en 2018.

d) En novembre dernier, il a été proposé un temps de devoir, pour les enfants qui restent à la garderie du soir, uniquement à partir de 17h30. Les enfants volontaires peuvent donc faire leurs devoirs écrit et seulement ceux qu'ils peuvent faire seuls. Le personnel ne pourra ni les aider ni leur faire réciter les leçons.

*Séance levée à 21h05.*